

# Royaume du Maroc



## Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme

### FICHE D'APPEL OUVERT A CANDIDATURE

#### DIVISION DU DEVELOPPEMENT URBAIN

#### RELEVANT DE LA DIRECTION DE L'URBANISME

**I-CONDITIONS EXIGEES :**(Réf : Décret n° 2.11.681 en date de 25/11/2011 – BO n° 6007 bis de 27/12/2011 portant les modalités de la nomination des chefs de divisions et chefs de services)

**Peuvent se présenter au poste de chef de division :**

**1/ Fonctionnaires titulaires ou contractuels du Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme ayant les conditions suivantes :**

- Classés au moins à l'échelle 11 ;
- Titulaires au moins d'un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Avoir une ancienneté au moins de 4 années en tant que titulaire ou 5 années en tant que contractuel dans les administrations publiques ou les collectivités territoriales ;
- Avoir exercé la fonction de chef de service. Toutefois, si la nécessité de service l'exige, il est possible de renoncer à cette condition.

**2/ Fonctionnaires titulaires ou contractuels du Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme exerçant à la date de la publication de l'AOC, la fonction de chef de Division.**

#### **II. DESCRIPTION DU POSTE :**

Le titulaire du poste sera chargé de :

- Accompagner les territoires et les différents acteurs notamment, les agences urbaines et renforcer l'assistance technique ;
- Accompagner les stratégies et programmes sectoriels en vue d'assurer leur bon établissement, leur cohérence et d'anticiper leurs impacts territoriaux ;
- Accompagner les grands projets urbains et nouveaux pôles urbains ;
- Œuvrer au développement de modèles rénovés de développement urbain en vue d'asseoir les principes de l'urbanisme durable ;
- Mettre en place de nouveaux référentiels techniques d'orientation de la planification urbaine durable ;
- Faire émerger de nouvelles pratiques urbaines durables ;
- Identifier le potentiel de renouvellement urbain du foncier existant ;
- Accompagner les nouvelles tendances : mobilités collaboratives, écosystèmes innovants, développement soutenable, densification raisonnée...;
- Encourager et promouvoir l'investissement ;
- Simplification des procédures et amélioration du climat des affaires ;
- Suivi et évaluation de la dérogation en matière d'urbanisme ;
- Suivi et accompagnement des projets soumis à l'avis de la commission nationale des études d'impact sur l'environnement ;
- Suivi et accompagnement des projets soumis à l'avis de la commission nationale des monuments historiques ;
- Evaluation des pratiques urbaines et des travaux des différentes commissions ;
- Proposer les modifications à apporter aux textes législatifs et réglementaires régissant l'urbanisme.

#### **III- GRADE ET COMPETENCES SOUHAITES :**

Architecte, Ingénieur, ou Administrateur (ayant une connaissance et maîtrise des techniques de planification urbaine, des techniques de l'urbanisme opérationnel, de l'aménagement urbain, du droit de l'urbanisme, des techniques de communication, une grande capacité d'analyse et de synthèse, une maîtrise des techniques de la rédaction, des connaissances en gestion des ressources humaines, réglementation régissant les marchés publics,

goût des relations humaines, sens de l'écoute et de l'organisation, un esprit créatif, d'initiative, et être à l'aise avec les langues étrangères).

**IV- DOSSIER DE CANDIDATURE (5 exemplaires) doit être composé des documents suivants :**

- Demande de candidature ;
- Un Curriculum Vitae récent portant sur les compétences et les expériences professionnelles du candidat ;
- Une note rédigée par le candidat précisant ses motivations pour le poste sollicité, sur le plan d'action, compréhension des tâches et méthodologie de travail proposée par le candidat pour la gestion et le développement de l'entité administrative concernée ;
- Accord du chef hiérarchique du candidat, assorti d'une évaluation de ses compétences.

**V- DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :**

Les dossiers de candidature doivent être déposés, **au plus tard le 05/09/2019** au bureau de Mr le Chef de la Division des Ressources Humaines.